

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE DOUZE AVRIL, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 6 avril 2022

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHER, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Guy CORBEL, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Laurent JOSSET (*suppléant de Catherine DREZET, absente*), René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, Joël LUCIENNE, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Christine THEZE (*suppléante de Marie-Madeleine BOURDEL, absente*), Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Daniel COMMAULT donne pouvoir à Christophe ROBIN,
- Thierry GAUVRIT donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- David L'HOMME donne pouvoir à Suzanne BOURDE,
- Caroline MERIAN donne pouvoir à Stéphane de SALLIER DUPIN,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Marie-Paule ALLAIN, Yvon BERHAULT, Céline FORTIN, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Nathalie BOUZID

Délibération n°2022-029

Membres en exercice : 69 Présents : 56

Absents : 13

Pouvoirs : 7

FINANCES SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE PARCS D'ACTIVITES

Le budget annexe « Parcs d'activités » regroupe 33 parcs d'activités répartis sur 18 communes. Cela correspond aux parcs d'activités des 4 communautés de communes qui ont fusionné en 2017.

Au 31 décembre 2020, le déficit de ce budget annexe s'élevait à 2 736 238,07 €. Ce déficit correspond

au coût de l'aménagement des zones d'activités. En effet, le prix de vente a pu être inférieur au prix des travaux réalisés, dans un souci d'attractivité économique. Ce déficit est élevé, mais il est la conséquence des choix qui ont été réalisés pour l'aménagement du territoire de Lamballe Terre & Mer. Ces choix ont permis à l'Agglomération de Lamballe Terre & Mer d'être un territoire qui a bien résisté durant la crise sanitaire et économique du Covid.

Afin de solder le déficit connu au 31 décembre 2020, il est sollicité le versement d'une subvention d'équilibre par le budget principal au budget annexe des parcs d'activités à hauteur de 2,8 M€.

Enfin, il est précisé qu'à partir de 2022, il est mis en place un comité chargé de fixer le prix de vente au plus juste par rapport aux aménagements réalisés. En effet, la rareté foncière, les évolutions législatives relatives au « zéro artificialisation nette » et la nécessité pour le budget de Lamballe Terre & Mer d'optimiser ses recettes doivent permettre de ne pas creuser le déficit.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

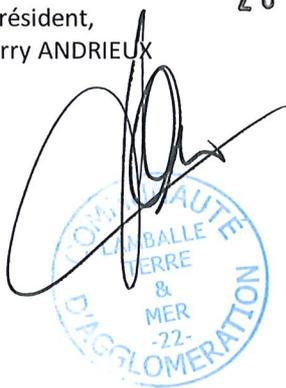
- AUTORISE le versement d'une subvention du budget principal au budget annexe parcs d'activités pour un montant de 2 800 000 €, afin de solder une partie du déficit du budget annexe. Cette subvention sera imputée en dépense pour le budget principal sur la nature comptable 204151 et en recette pour le budget annexe parcs d'activités sur la nature comptable 774,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **26 AVR. 2022**
Le Président,
Thierry ANDRIEU



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **28 AVR. 2022**

De l'affichage le

26 AVR. 2022

Pour le Président,
Par déléguation,

Directrice Générale Adjointe des Services.
Anne-Claire GUILLET